



LA RECHERCHE D UN LOGEMENT DANS LE PARC PRIVÉ

OÙ CHERCHER ?

- Consultez les sites spécialisés sur internet, les journaux d'annonces.
- Rendez-vous dans les régies ou agences immobilières, les SCI (Sociétés Civiles Immobilières) ou chez les notaires.
- Utilisez le bouche à oreille.

ATTENTION AUX MARCHANDS DE LISTE QUI PROPOSENT UN ACCÈS PAYANT À UNE LISTE D'ANNONCES, MAIS N'ONT AUCUNE OBLIGATION DE RÉSULTAT.

UNE ANNONCE VOUS INTÉRESSE...

CONTACTEZ L'AGENCE OU LE BAILLEUR :

- L'offre que vous avez sélectionnée est-elle encore valable ?
- Si oui est-il possible de visiter et quand ?
- Si non, d'autres logements du même type sont-ils disponibles ?
- Quel est le montant du loyer nu ?
(les aides au logement sont calculées à partir de ce montant)
- Que comprennent les charges ?
- Quel est le mode de chauffage ?

VISITEZ LE LOGEMENT :

Privilégiez une visite en journée pour bénéficier d'un bon éclairage. Prêtez attention à l'état général du logement (humidité, ventilation, isolation, bruit, éclairage, mode de chauffage...). N'hésitez pas à observer l'environnement immédiat de votre logement : entretien de l'allée, présence de commerces, transports...

SI LE LOGEMENT VOUS PLAÎT, EN PARALLÈLE DU DÉPÔT DE VOTRE DOSSIER, N'HÉSITÉS PAS À Y RETOURNER À DIFFÉRENTS MOMENTS DE LA JOURNÉE.

DÉPOSEZ VOTRE DOSSIER DE CANDIDATURE

Déposez votre dossier auprès du propriétaire ou de l'agence. Rappelez pour savoir si votre dossier a bien été reçu, puis si votre candidature a été acceptée.